

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DE-NUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 JANVIER 1846.

Le *Messageur* publiait il y a deux jours les rapports adressés par M. le maréchal Bugeaud au ministre de la guerre après le combat de Temda. C'est toujours la même exagération ; on sent que cet homme appartient aux derniers temps de l'empire, alors que les hommes éloignés voulaient attirer sur eux les regards de Napoléon. Certes, nous n'avons jamais mis en doute le courage de nos soldats ; ils éprouvent trop de fatigues, supportent trop de privations, dans un pays où rien n'est organisé avec cette exactitude, cette ponctualité qui sont souvent pour beaucoup dans la victoire, et nous ne voulons pas diminuer la gloire qui leur revient dans cette longue et pénible guerre si mal conduite, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer la ridicule enflure des bulletins de M. le maréchal Bugeaud. Le dernier serait un modèle du genre, s'il n'arrivait après un grand nombre qui nous ont appris ce que valent les rapports de M. le duc d'Isly. Jamais peut-être de combat plus brillant que celui de Temda n'aurait été livré. L'émir avait sept à huit cents chevaux marchant en très bel ordre ; quand cette cavalerie est à cinquante pas de notre troupe, qui ne se compose que de quatre cent cinquante hommes, elle fait, dit le rapport, une décharge meurtrière ; la mêlée devient alors générale ; les Arabes s'enfuient en désordre, se rallient sur une colline d'où ils sont chassés après une résistance opiniâtre. Trois fois l'émir prend position, trois fois il est obligé de fuir. Enfin, après tous ces combats, il se trouve que nous avons dix hommes tués et vingt blessés ; c'est assurément beaucoup trop pour des escarmouches sans résultat, comme on le verra plus tard de celle-ci ; mais au moins M. Bugeaud ne devrait-il pas se donner le ridicule de parler de décharges meurtrières, de résistance opiniâtre et de trois attaques sur des collines.

Mais on avait besoin de tout ce bruit pour arriver à désigner tous ceux qui se sont distingués dans cette journée, pour porter à l'ordre du jour ou plutôt à la connaissance de M. le ministre de la guerre les noms de ceux qui se sont montrés les plus braves entre tous ces braves. Nous avons cru utile de puiser une toute petite statistique dans ce curieux bulletin. On vient de voir que la troupe se composait de 430 hommes ; dix morts font un peu plus de deux sur cent ; vingt blessés, un peu plus de quatre. Or, dans ce nombre de 430 il y a cinquante-trois hommes qui se sont distingués, qui sont nommés dans le rapport ; c'est un peu plus de douze sur cent. Ces citations honorables sont nombreuses, dit le maréchal au ministre, mais cela ne doit pas surprendre lorsqu'il s'agit d'un combat corps à corps, qui a duré plus de deux heures en plusieurs reprises, et où chaque soldat et chaque officier a dû payer énergiquement de sa personne dans des actions individuelles. C'est très bien ; mais si tout le monde a fait son devoir, les soldats, qui sont les plus nombreux, devraient avoir le plus de mentions. Il n'en est rien. Sur 430 hommes, trente-un officiers sont nommés : on comprend qu'ils doivent l'être presque tous ; treize sous-officiers et enfin neuf soldats ont obtenu la même faveur.

Il serait bien temps, ce nous semble, que M. le maréchal Bugeaud s'occupât de choses plus sérieuses que ces étranges bulletins destinés à tromper le pays, à appeler les faveurs sur des protégés.

M. le maréchal Bugeaud a compris que le reproche d'éparpiller ses forces sur un trop grand nombre de points, que toute la presse de l'opposition lui a vingt fois adressé, était cette fois

justifié par les faits d'une manière irréfutable ; dans son second rapport au ministre de la guerre il a cherché à expliquer comment il s'est trouvé dépourvu de cavalerie précisément au moment où il en avait le plus besoin, comment, avec une armée dix fois plus forte que celle de l'émir, il n'a pu lui opposer qu'une troupe de moitié moins nombreuse. Il résulte de ses explications qu'il agit constamment au hasard, qu'il n'est jamais le maître des circonstances, qu'il ne sait ni les faire naître ni les maîtriser, qu'il se laisse entraîner par elles et leur obéit. Un tel rôle peut être celui d'un officier subalterne, mais il n'est pas digne d'un maréchal de France, d'un général qui a cent mille hommes sous ses ordres, qui est gouverneur de l'Algérie.

On annonce qu'un renfort important de cavalerie sera incessamment dirigé sur l'Afrique. Jamais secours ne sera venu plus à propos ; mais nous redoutons qu'il serve très peu à rétablir les affaires si le gouvernement général est laissé à M. Bugeaud. Depuis son retour, celui-ci n'a rien fait d'utile ou d'heureux ; la situation ne s'est pas améliorée. De deux choses l'une : ou c'est l'homme qui est incapable, ou c'est le système suivi par lui qui est défectueux, impuissant. Dans le premier cas, il faut changer le général ; dans le second, il faut modifier le système, et un nouveau général serait beaucoup plus apte à cette opération que le maréchal, qui est naturellement persuadé de l'excellence de sa méthode.

Le ministère avait compté sur l'éclat du combat de Temda pour produire quelque effet dans la discussion de l'adresse ; la discussion n'est pas venue assez tôt. La dépêche publiée d'abord faisait croire à un beau succès ; les rapports attestent encore une fois l'incapacité de M. Bugeaud. Le bruit s'est répandu que l'émir, après cette escarmouche, aurait fait une pointe sur Milianah ; si ce bruit se confirme, le plus rude échec aura été porté à la réputation de M. Bugeaud, et il faudra bien reconnaître qu'il est au-dessous de la mission que la faveur de la cour lui a donnée.

Paris, le 16 janvier 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une réunion des députés qui reconnaissent l'honorable M. Odilon Barrot pour leur chef a eu lieu hier ; elle était très nombreuse, et des résolutions importantes y ont été prises.

M. Odilon Barrot a présenté un exposé de la situation ; il a parfaitement démontré qu'après les faits qui avaient marqué le commencement de la session, il n'était plus permis d'espérer que quelques députés, se détachant de la majorité, viussent grossir les rangs de l'opposition ; que, par conséquent, les efforts de l'opposition ne devaient plus tendre, comme dans les sessions précédentes, à conquérir la majorité ; que cet état de choses lui traçait une conduite nouvelle, et qu'elle devait désormais s'attacher à faire connaître au pays ce qu'il devrait attendre d'elle si le jeu régulier de nos institutions l'amenait à prendre un jour les affaires. Il a alors indiqué un ensemble de mesures relatives à la réforme électorale, à la réforme parlementaire, à la consolidation du jury, à l'amélioration du régime que subit la presse, mesures sur lesquelles des délégués de la réunion de la gauche étaient tombés d'accord avec les délégués de la réunion du centre gauche. Ces mesures sont, à ce qu'il paraît, résumées dans sept propositions distinctes, qui seront successivement déposées par des membres de la gauche et du centre gauche, et que tous les députés appartenant à ces deux fractions de l'opposition se sont engagés à appuyer de leur parole et de leur vote.

Deux ou trois honorables membres de la gauche, se fondant sur cet accord des délégués des deux réunions, accord qui devait avoir pour conséquence une conduite commune pendant tout le cours

de la session, avaient demandé qu'à l'avenir les deux réunions n'en fissent plus qu'une, c'est-à-dire qu'il y eût fusion. Cette proposition a soulevé des résistances très vives, à tel point que ceux qui l'avaient faite ont fini par l'abandonner eux-mêmes. La grande majorité des membres présents a pensé que, la gauche ayant au fond des principes et des intérêts distincts de ceux du centre gauche, il convenait que la réunion conservât son caractère spécial ; que cette réserve n'excluait pas le bon accord, mais qu'elle était nécessaire pour conserver à la gauche l'influence dont elle a toujours été en possession vis-à-vis du pays.

La gauche nous paraît avoir fait dans cette circonstance ce que les journaux réformistes réunis dernièrement ont fait eux-mêmes. Dans la réunion des journalistes, les radicaux étaient en très grande majorité, et cependant le programme réformiste qui a été adopté est loin d'être un programme radical. Un sentiment louable de conciliation a porté les opinions les plus avancées, non pas à abdiquer, non pas à renoncer pour toujours à l'application des principes du nouveau droit public consacré par nos deux révolutions, mais à accepter les réformes proposées par des partis moins avancés, celles qui pouvaient être présentées au pays légal comme une sorte de mandat à imposer désormais à tout candidat qui solliciterait les suffrages des électeurs indépendants.

La gauche, impuissante à faire triompher seule et par elle-même ses propres doctrines, a dû s'en tenir aux avances au centre gauche, au moins chercher à s'entendre avec lui sur un ensemble de mesures qui pourraient être soutenues en commun. C'est ce qui a été fait, et c'est ce résultat que la réunion de la gauche a été appelée hier à sanctionner. La gauche, tout en marchant d'accord avec le centre gauche pour la réalisation d'un programme déterminé à l'avance, conserve toute son indépendance et toute sa liberté d'action. Elle n'abdique pas, elle ne se fond pas, elle ne met pas son drapeau dans sa poche ; elle se prête seulement, et sans se lier par aucun engagement qui enchaîne l'avenir, à une transaction qui, dans les circonstances où nous sommes, a paru à beaucoup de bons esprits une dernière expérience possible. Quand cette expérience aura été faite, si elle ne réussit pas, la gauche rentrera naturellement dans ses voies, et il est probable qu'alors les hommes intelligents et honnêtes de ce parti ne feront plus difficulté de tendre la main au parti radical.

— Le *Moniteur* vient de publier le tableau du revenu des impôts indirects pendant l'année 1845. De même que pour les exercices précédents, il offre un remarquable chiffre d'augmentation. La recette, qui avait été en 1841 de 786 millions, s'est élevée à 804 millions. L'excédent ressort ainsi à 16 millions, et a principalement porté sur les boissons, les tabacs, les sucres, les sels, en un mot sur toutes les grandes denrées dont la consommation tend à s'accroître. A elles seules, les quatre branches qu'on vient de citer ont donné 350 millions sur 804.

La perception des droits de douane à l'exportation s'est accrue de 382,000 fr. Remarquons aussi un excédent de 2 millions sur le transport postal, qui serait sans doute plus fructueux encore pour le pays, si, en produisant moins pour l'impôt, il donnait plus d'élan à l'activité, toujours croissante chez nous, des relations et des affaires.

Parmi les branches de service qui se présentent en diminution, on doit citer les droits d'enregistrement et d'hypothèques, puis ceux de l'importation des marchandises autres que les sucres.

Le *Journal des Débats*, en constatant cette situation, dit que les résultats de l'exercice 1845 ne le cèdent en rien à ceux que produit depuis douze ans le mouvement ascendant de la richesse nationale. S'il en est ainsi, comment se fait-il qu'aucun ministre des finances n'ait encore réussi à nous présenter un budget en équilibre ?

— Un journal ministériel de Paris se fait écrire de Londres que les augmentations projetées de notre marine ont causé en Angleterre quelque sensation ; il s'empresse, du reste, d'ajouter qu'on ne songe à y voir aucune démonstration qui puisse inquiéter pour le maintien de la paix.

On continue à y croire aussi à une solution pacifique du différend

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 JANVIER.

## COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Professeur, M. Mauguin.

### SIXIÈME LEÇON.

On revient sur les *Lettres Persanes*. — Montesquieu à l'Académie française. — Ses voyages — Son jugement sur les Anglais. — Rollin.

Comme on a pu l'induire de ce que nous avons dit sur les *Lettres Persanes* dans nos deux derniers feuillets, et comme au besoin on pourrait s'en convaincre par une lecture attentive, cet ouvrage de Montesquieu a un côté comique, un côté sérieux, et quelques peintures tant soit peu licencieuses. Le côté sérieux de ce livre saute aux yeux ; c'est la morale, c'est la religion, c'est la politique, c'est la littérature, c'est la philosophie. Montesquieu parle de tout cela, non d'une manière ouverte et directe, mais plutôt sous le voile de l'anonymat, et sous la forme d'un roman ; car les *Lettres Persanes* sont un vrai roman à son véritable comédie. Cette espèce de roman, unique en son espèce, a son commencement, ses progrès et sa fin ; les personnages sont placés dans une chaîne qui les lie parfaitement. A mesure qu'ils font un plus long séjour en Europe, les mœurs de cette partie du monde prennent dans leur tête un air moins merveilleux et moins bizarre ; ils sont plus ou moins frappés de ce bizarre ou de ce merveilleux, suivant la différence de leurs caractères. D'un autre côté, le désordre croît dans le sérail d'Asie à proportion de la longueur d'absence d'Usbek, c'est-à-dire à mesure que la fureur augmente et que l'amour diminue. Ces sortes de romans réussissent presque toujours, parce qu'on rend compte soi-même de sa situation actuelle ; ce qui fait plus sentir les passions que tous les récits qu'on pourrait en faire.

Ce livre est aussi une véritable comédie de mœurs, et, sous ce rapport, je crois que jamais Molière n'a aussi bien foudroyé les vices de la société. Les quelques mots que Montesquieu laisse tomber sur le pape et sur le roi, sur le quietiste et le dévot, sur le financier et le grand seigneur, en disent plus, je crois, qu'une scène entière dans une comédie de Molière. D'un autre côté, quelle éloquence lorsque Montesquieu nous décrit les affreux

ravages qu'avait causés en France le trop fameux système de l'Ecosais Jean Law ! Quelle douceur dans la peinture d'un peuple heureux, vivant sous des lois sages, justes, équitables ! Le style de ce livre est toujours vrai, trop vrai peut-être dans la peinture des mœurs orientales, car cette vérité, devenue trop transparente, dégénère parfois en une licence voluptueuse ; trop vrai aussi dans la peinture même de la vertu. Est-ce couleur locale, ou influence du siècle ? C'est, je crois, l'une et l'autre. La forme que Montesquieu a donnée à son livre est sa forme propre ; il ne pouvait en avoir de plus convenable. En faisant parler en Persan, il peut tout dire par sa bouche sans risque ni péril. En dépeignant les femmes de l'Orient, il est sûr de plaire aux femmes corrompues de son siècle, de s'en faire lire, et, par là, de faire passer les importantes vérités qu'il veut enseigner.

« Ce livre, dit La Harpe, sera toujours piquant par la variété des tons pour le lecteur qui cherche l'amusement ; il attachera toujours par l'importance des objets le lecteur qui veut s'instruire ; il plaira par le côté frivole et un peu licencieux ; il plaira parce que l'auteur s'essaie déjà aux matières de politique et de législation. Plusieurs de ces lettres sont, en effet, de petits traités sur la population, le commerce, les lois criminelles et le droit public ; l'auteur y jette en avant des idées qu'il développera ailleurs, et qui sont comme les pierres d'attente au vaste édifice de l'*Esprit des Lois*. Ce livre plaira parce que l'auteur y manie la plaisanterie aussi bien que le raisonnement. L'ironie est entre ses mains une arme qu'il fait servir à tout, même contre l'inquisition, et abs elle est assez amère pour tenir lieu d'indignation. Il plaira partout et toujours parce qu'il peint à grands traits les mœurs serviles des états despotiques et cette jalousie particulière aux harems d'Orient, toujours humiliante et forcée, soit dans le maître qui veut être aimé comme il veut être obéi, soit dans les femmes esclaves qui se disputent un homme et non un amant. Il plaira parce qu'il sait nous intéresser dans l'histoire des Trogodytes, et cet intérêt n'est pas celui qui naît d'aventures romanesques, mis sociales, mises en action, et nous en fait sentir le charme et le besoin. Ce livre plaira parce qu'il est tour à tour sérieux et badin, et que l'auteur y a constamment suivi ce sage précepte d'Horace :

*Omne tulit punctum qui mihi utile dulci,  
Lectorem delectando pariterve monendo.*

Cet ouvrage de Montesquieu souleva de nombreuses critiques ; il ne pouvait en être différemment. « Mais, dit Voltaire, les trois doigts qui de-

vaient écrire plus tard l'*Esprit des Lois* s'abaissèrent jusqu'à écraser par la force de la raison et à coups d'épigrammes la gépe convulsionnaire qui bourdonnait à ses oreilles quatre fois par mois. » Les ennemis de Montesquieu, pour diminuer sa gloire, sont allés jusqu'à dire qu'il avait été aidé dans cette composition ingénieuse et hardie par M. Barbot, président au parlement de Bordeaux, et par M. Bel, conseiller au même parlement. S'il fallait les en croire, le premier lui aurait fourni les réflexions morales, et le second les pensées badines ; Montesquieu ne serait que l'auteur des pensées politiques, et n'aurait d'autre mérite que d'avoir mis tout en ordre. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une semblable opinion, persuadés que nous sommes que l'auteur de la *Grandeur des Romains* et de l'*Esprit des Lois* était capable de composer en entier le livre des *Lettres Persanes*. Ce livre, quoique léger en apparence, commença la réputation de Montesquieu, parce qu'on y reconnut un homme profondément versé dans la science du gouvernement et capable de faire mouvoir pour ainsi dire les ressorts de la plus vaste machine politique.

Le 3 avril 1746, Montesquieu fut reçu à l'Académie de Bordeaux, qui ne faisait que de naître. Le goût pour la musique et les ouvrages de pur agrément avait rassemblé les membres qui la composaient. Montesquieu, persuadé que les objets de la physique étaient dignes d'exercer les facultés de ses confrères, ne négligea rien pour tourner leur esprit du côté des sciences naturelles. En 1726, il vendit sa charge, et se mit sur les rangs pour entrer à l'Académie française, comme successeur de M. de Sacy. Le cardinal Fleury, alors ministre et tout puissant auprès de Louis XV, écrivit à l'auguste assemblée qu'il ne donnerait jamais son consentement à l'auteur des *Lettres Persanes* ; qu'à la vérité il n'avait pas lu lui-même le livre, mais que des personnes en qui il avait pleine confiance lui en avaient fait connaître le poison et le danger. Montesquieu sentit le coup qu'une pareille accusation pouvait porter à sa personne et à sa famille. Se voir exclure pour toujours d'une société vers laquelle il se sentait invinciblement porté et pour laquelle il se croyait fait, et cela pour des motifs qui constituaient une véritable injure, était pour lui chose impossible à supporter. Il vit donc le cardinal, lui déclara que, pour des raisons particulières, il n'avait pas les *Lettres Persanes*, mais qu'il était encore plus éloigné de désavouer un livre dont il ne croyait pas avoir à rougir, et qu'il devait être jugé d'après une lecture attentive, et non sur des oui-dire ou une délation. L'abbé-ministre prit enfin le parti par où il aurait fallu commencer ; il lut le livre,

de l'Oregon ; mais néanmoins le gouvernement anglais veut se mettre en mesure de faire face à toutes les circonstances. Les armements sont poussés avec une grande activité. On fait en ce moment à Portsmouth des expériences sur une nouvelle espèce de navire, une bombarde à vapeur (*steam bomb vessel*). L'organisation d'une partie de la milice des comtés est définitivement arrêtée. On croit aussi que l'état-major général de l'Angleterre sera considérablement augmenté, et on annonce comme prochaine une promotion de cent capitaines de vaisseau qui deviendraient contre-amiraux et qui laisseraient un grand avancement aux grades inférieurs.

Le gouvernement anglais a donné l'ordre à l'amiral Seymour, commandant la station de l'Océan-Pacifique, de se rendre sur la côte du territoire contesté. L'*America*, de 80 canons, a quitté les îles Sandwich pour se rendre vers l'embouchure de la Colombia, et l'amiral doit la rejoindre sur *Collingwood*.

— La note suivante que nous trouvons dans le *Journal des Débats* mérite d'être remarquée :

« Nous pouvons assurer que c'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que M. le comte de Paris allait suivre les cours du collège Rollin. »

C'est par le *Constitutionnel* que la nouvelle aujourd'hui démentie par le *Journal des Débats* a été jetée dans la circulation.

— Voici l'indication des lignes de fer qui seront livrées à la circulation dans le courant de l'année 1846. Nous donnons approximativement la date de leur mise en exploitation :

*Chemin de fer de Paris en Belgique.* — La section de Paris à Pontoise sera ouverte dans quelques jours. La section de Pontoise à Clermont et de Clermont à Amiens sera ouverte au mois de mai. La section d'Amiens à Lille sera livrée le 1<sup>er</sup> mai à la compagnie; l'exploitation pourra être entreprise un mois après.

*Chemin de fer d'Orléans à Tours* (1<sup>re</sup> section de la ligne de Bordeaux). — Ouverture dans le courant du mois de mars.

*Chemin de fer atmosphérique de Nanterre à Saint-Germain.* — Ouverture dans les premiers jours du mois de mai.

*Chemin de fer d'Orléans à Vierzon.* — L'ouverture est fixée au mois d'août prochain, mais elle est subordonnée aux travaux de confortation du pont sur la Loire, commune de Saint-Jean-le-Blanc.

La section du chemin de fer de Paris à Lyon, entre Dijon et Chalon, sera terminée cette année, mais l'exploitation ne pourra avoir lieu qu'en 1847. Il en est de même de la section comprise entre Hommerting et Strasbourg.

— Un seul bureau, le 4<sup>e</sup>, avait nommé hier ses commissaires du budget, qui sont MM. Vuitry et de Castellane. Aujourd'hui, sept autres bureaux ont nommé les leurs. MM. Saunac et Dejean ont été nommés dans le 1<sup>er</sup> bureau; MM. Ribouet et de Bussières, dans le 2<sup>e</sup>; MM. Foulé et Beaumes, dans le 3<sup>e</sup>; MM. de Tocqueville et Bignon, dans le 6<sup>e</sup>; MM. Maingoval et Denis, dans le 7<sup>e</sup>; MM. Magne et Martin (de la Haute-Garonne), dans le 8<sup>e</sup>; MM. Lebobé et Cerf-berr, dans le 9<sup>e</sup>. Dans ce dernier bureau, les commissaires choisis ont été préférés à MM. Lepelletier d'Aulnay et Duprat qui portait l'opposition.

M. Bignon, le rapporteur habituel du budget, a bien failli ne pas faire partie de la commission; il n'a passé qu'au scrutin de balottage.

L'opposition est assez mal partagée dans la commission du budget; mais elle peut en faire son *mea culpa*: comme d'ordinaire, la plupart de ses membres avaient négligé de se rendre dans leurs bureaux, et les candidats ministériels, dont la nomination pouvait être contestée, l'ont emporté sans même avoir besoin de combattre.

— On dit que pour mettre d'accord MM. Dumon et Martin (du Nord), qui tous deux aspiraient à la succession de M. Zangiacomi, la présidence de chambre en ce moment vacante à la cour de cassation sera donnée à M. Persil. D'autres disent que M. Ménilhou, qui fait déjà partie de la cour suprême, sera préféré à M. Persil, qui, depuis plusieurs années, s'est peu occupé de droit, et ne passe plus pour un jurisconsulte de première force.

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 16 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : La grave discussion qui s'est engagée dans une autre enceinte n'est point encore terminée, et le gouvernement y est retenu par ses devoirs. Je pense que la chambre ne fera pas difficulté de renvoyer à lundi le débat qui devait s'ouvrir aujourd'hui devant elle. (Oui! oui! à lundi!)

La demande de M. le ministre de l'intérieur est adoptée sans aucune opposition.

La chambre, sur la demande de M. Roger (du Loiret), autorise la

reprise de sa proposition relative à la liberté individuelle.

Elle autorise également :

Sur la demande de MM. Benoit et Tesnières, la reprise du projet de loi relatif aux alcools dénaturés ;

Sur la demande de M. Muteau, la reprise du projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes ;

Sur la demande de M. de Rémusat, la reprise de sa proposition relative aux députés fonctionnaires publics ;

Sur la demande de M. Gauthier de Ruilly, la reprise de la proposition de M. Desmousseaux de Givré concernant les droits d'octroi sur les bestiaux ;

Sur la demande de M. de l'Espée, la reprise du projet de loi concernant l'achèvement des canaux.

M. DESLONGRAIS : La chambre ne s'est pas encore occupée dans ses bureaux de l'examen du projet de loi relatif au crédit de 93 millions 100,000 fr. qui nous a été demandé dernièrement par M. le ministre de la marine. J'ai l'honneur de lui proposer de renvoyer ce projet de loi à la commission du budget.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : Je ferai remarquer que, dans le projet dont il s'agit, les allocations demandées sont réparties sur plusieurs exercices. Si la dépense totale se rapportait à l'exercice 1847, je ne m'opposerais pas au renvoi du projet à la commission du budget; mais cette dépense afférant à sept exercices différents, il me paraît plus régulier et plus conforme aux usages de la chambre qu'une commission spéciale en soit saisie.

La chambre repousse la proposition de M. Deslongrais et décide qu'elle examinera demain dans ses bureaux le projet de loi dont il vient d'être question.

## Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 15 janvier.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre : Messieurs, il y aurait des inconvénients graves à venir engager une discussion sur les affaires d'Afrique lorsque nos troupes sont en pleine opération, lorsque notre armée entière a à finir une campagne.

Mais, Messieurs, le préopinant a dit que les maladies s'étaient accrues dans des proportions effrayantes; l'honorable préopinant se trompe; les maladies ont, au contraire, diminué dans une proportion remarquable. Ainsi, ce nombre, qui était naguère de 1 sur 10, n'est plus maintenant que de 1 sur 12, et même sur 16 dans quelques provinces.

M. PELET (de la Lozère) : J'ai dit que les maladies avaient une proportion effrayante, parce que le gouvernement, dans le but d'obtenir l'augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique, donnait pour motif que l'armée de 80,000 hommes était diminuée de près de moitié, en raison des maladies.

M. DE LA MOSKOWA : Je n'invoquerai pas les souvenirs douloureux du passé; je ne parlerai pas de ce qui a eu lieu dans le Maroc et dans la province d'Oran, voisine du Maroc; je ne m'occuperai donc pas de savoir si mes amis et moi nous sommes trompés l'année dernière ou si le ministère a fait des fautes; je m'efforcerai de rester dans la question présente.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? Il faut mettre un terme à l'agitation qui règne en Afrique; il faut que la province d'Oran soit mise à l'abri des excursions d'Abd-el-Kader. Voilà le problème. Pour le résoudre, le ministère a annoncé qu'on poursuivrait l'émir jusque sur le territoire marocain; c'est bien. Mais pour que la campagne prochaine ait d'heureux résultats, il faut qu'elle se fasse avec d'autres vues. Notre apparition sous les murs de Tanger et à Mogador a été plus brillante qu'utile. Il aurait fallu, pour effrayer le Maroc, plus que du bruit. Notre canon n'a pas été entendu partout.

Ignorez quel sera le plan de campagne dans la prochaine guerre du Maroc, mais j'émetts le vœu que ce plan soit conçu dans un esprit exclusivement français et algérien; car nous pouvons dire que dans la dernière guerre l'esprit de la politique générale a fait avorter les efforts de nos soldats. Qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir : soyons inexorables et exigeants envers un ennemi perfide.

Depuis quinze mois, l'empereur du Maroc n'a rien fait pour interner Abd-el-Kader, c'est-à-dire pour exécuter la partie importante du traité. M. le ministre des affaires étrangères a lui-même reconnu ce fait dans une dépêche. L'empereur du Maroc dit qu'il ne peut rien contre Abd-el-Kader; mais en vérité nous ne pouvons nous payer de cette réponse. Moi, je crois que Muley-Abd-er-Rhaman n'est pas aussi impuissant qu'il veut bien le dire, et qu'il aurait des troupes à envoyer contre l'émir s'il le voulait bien.

Je sais bien que le ministère est assez disposé à accueillir les excuses de l'empereur. En effet, c'est l'excuse aussi. Que résulte-t-il cependant de cet état de choses? C'est que nous allons être obligés, sans le secours de l'empereur et sous notre responsabilité, d'entreprendre une expédition dans le Maroc. Mais le saisissons-nous bien facilement dans le Maroc, cet Abd-el-Kader que nous ne pouvons saisir en Algérie? Cela est grave.

L'orateur soutient que l'empereur trompe la France, qu'Abd-el-Kader n'est pas pour lui aussi redoutable, aussi insaisissable qu'il

veut bien le dire. Bien plus, loin de détester Abd-el-Kader, l'empereur lui a toujours été favorable; il a été le complice de sa dernière levée de boucliers; il doit porter sa part de responsabilité du sang français versé à Djemma-Ghazaouat.

L'orateur, faisant allusion à une circonstance toute récente, soutient que l'empereur du Maroc n'a pas pour la France tous les égards qu'il devrait à notre puissance. En effet, il n'a pas choisi l'ambassadeur qu'il a envoyé en France parmi les premiers personnages de son empire. Il y avait au Maroc des hommes d'une position plus considérable. (Oh! oh!)

L'orateur termine en recommandant vivement au ministère les intérêts des négociants français, qui ont souffert des bombardements de Tanger et de Mogador.

M. CH. DUPIN regarde l'occupation complète de l'Algérie non pas comme un système, mais comme une nécessité. Il se plaint de ce qu'au commencement des dernières hostilités, la presse ait cherché par de scandaleuses insinuations à jeter la division entre le gouverneur général et l'un de ses principaux officiers. M. le gouverneur général, dit-il, a noblement répondu à ces provocations en mettant presque toutes ses forces à la disposition du général dont il est question, tandis qu'il ne se réservait pour ses propres opérations qu'un petit noyau de troupes. Je l'ai vu pour ma part avec un noble plaisir. (Oh! oh!)

L'honorable membre termine en insistant sur la nécessité de protéger les populations qui cèdent à la force et à la violence lorsqu'elles quittent notre territoire.

M. DE LA PLACE parle dans le même sens que le préopinant. Il exhorte le pays à la constance, à la patience dans cette question de l'Algérie. Il faut, pour l'affermissement de notre domination, attendre beaucoup, attendre tout du temps.

La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 16 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. La chambre continue le débat sur le § 7.

M. LE GÉNÉRAL CUBIÈRES : La chambre, en me voyant occuper la tribune, ne doit pas se méprendre sur mes intentions. Je ne veux pas critiquer les hommes qui se battent pour nous en Afrique, ni gêner les officiers généraux qui les commandent dans des opérations hérissées de difficultés.

Nous avons en Afrique 98,000 hommes commandés par des généraux expérimentés, à la tête desquels se trouve un général d'une rare énergie et qui a su inspirer à ses soldats une confiance et un attachement à toute épreuve.

En présence de ces éléments de succès, on est fondé à se demander comment notre domination en Algérie n'est pas encore assurée. Ce qui manque dans nos affaires d'Afrique, c'est la politique, c'est l'étude des hommes fondée sur l'étude des lois, des institutions, de la religion.

L'honorable orateur reproche au gouvernement de n'avoir pas fait, dès l'origine de la conquête, une distinction entre la race arabe et la race kabyle.

M. le général Cubières entre dans le détail de notre administration civile et militaire en Afrique. Il regrette que le mot d'extermination ait été employé à propos de notre système de guerre en Algérie, et demande que l'on n'ait désormais recours aux razzias qu'à la dernière extrémité.

A l'occasion du traité conclu avec l'empereur du Maroc, l'honorable pair félicite la France d'avoir, dans un des articles de la convention de Tanger, stipulé en faveur de deux de nos anciens alliés, la Suède et le Danemark, l'affranchissement du tribut que ces deux états payaient à l'empereur du Maroc pour préserver leur commerce des actes de piraterie des sujets marocains. Il demande au gouvernement si, dans la délimitation qui a eu lieu entre l'Algérie et le Maroc, il n'a pas fait des abandons de territoire de nature à porter atteinte à nos intérêts.

Il y a des tribus qui ont été ainsi soustraites à notre domination et qui paient maintenant au Maroc des impôts qu'elles nous payaient auparavant. Je demanderai quelles réserves ont été faites à leur égard.

M. GUIZOT : Toutes réserves ont été faites par le gouvernement français sur nos droits à la possession de certains territoires dont on parle, et où l'on a laissé par bonté s'établir des tribus qui dépendent de la France.

M. TESTE, parlant de sa place, remercie le prince de la Moskowa d'avoir gardé le silence sur nos généraux, au moment où la guerre est encore flagrante; mais comment ne s'est-il pas arrêté, par des scrupules semblables, devant la conduite de l'empereur du Maroc? M. Teste déclare qu'il revient sur l'opinion qu'il a exprimée l'an dernier devant la chambre, qu'il croit le traité bon en lui-même, et qu'il trouve que l'empereur du Maroc l'a exécuté aussi fidèle-

ment l'auteur, et apprit à mieux placer sa confiance. On a répété, d'après Voltaire, que Montesquieu fit en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans laquelle on retrancha ou du moins on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal et par un ministre d'état; qu'il le porta lui-même au cardinal, lui en lut une partie, et que cet air de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes de crédit, ayant ramené le cardinal, Montesquieu entra à l'Académie. Ce fait, dénué de preuves, n'a rien de vraisemblable. Ce qu'il y a de vrai, dit d'Alembert, à qui ces détails sont empruntés, c'est que Montesquieu avait déclaré au gouvernement qu'après l'espèce d'outrage qu'on allait lui faire, il irait chercher chez les étrangers, qui lui tendaient les bras, la sûreté, le repos et peut-être la récompense qu'il aurait dû espérer dans son propre pays. La nation eût déploré cette perte, et la honte en fût pourtant retombée sur elle. Feu le maréchal d'Estrées, alors directeur de l'Académie française, se conduisit en cette circonstance en homme vraiment vertueux; il ne craignit ni d'abuser de son crédit, ni de se compromettre. Il soutint son ami et justifia le nouveau Socrate. L'Académie ne fut pas privée d'un de ses plus beaux ornements, et la France eut le bonheur de conserver un sujet que la superstition et la calomnie allaient lui faire perdre. Qui jamais, d'ailleurs, avait été plus digne de faire partie de l'auguste société des quarante? Montesquieu n'avait-il pas cessé d'être magistrat pour ne plus être qu'homme de lettres? N'était-il pas convaincu qu'un citoyen doit à sa patrie tout le bien qu'il peut faire pour elle, et que celui qui l'éclaire par ses écrits, son travail et son génie, lui rend sans contredit de plus grands services que le magistrat qui discute dans l'obscurité quelques contestations particulières?

Enfin, le 24 janvier 1728, il fut reçu. Son discours de réception, quoique court, est un des meilleurs qu'on ait prononcés en pareille occasion; il mérite en est d'autant plus grand, que les récipiendaires, gênés jusqu'alors par ces formules et ces éloges d'usage auxquels une espèce de prescription les assujétissait, n'avaient encore osé franchir ce cercle pour traiter d'autres sujets, ou n'avaient pas pensé du moins à les y faire entrer. Entre plusieurs traits d'une vigueur peu commune dont brille ce discours, M. Maignien nous a cité le passage relatif à l'éloge de Richelieu, qui apprit à la France le secret de ses forces et à l'Espagne celui de sa faiblesse, qui ôta à l'Allemagne ses chaînes et lui en donna de nouvelles. M. Maignien nous a fait aussi observer que ce discours a une sérieuse un peu comique pour ceux qui se rappellent que les *Lettres Persanes* avaient ou-

vert à Montesquieu les portes de l'Académie. En effet, Montesquieu s'était plus d'une fois moqué du roi et des académiciens, et ici il fait l'éloge des uns et de l'autre. Dans la lettre 54 des *Lettres Persanes*, voici ce qu'il dit des académiciens : « Fais ce que je te dirai, et je te promets avant six mois une place à l'Académie; c'est pour te dire que le travail ne sera pas long, car pour lors tu pourras renoncer à ton art, tu seras homme d'esprit malgré que tu en aies. On remarque en France que, dès qu'un homme entre dans une compagnie, il prend d'abord ce qu'on appelle l'esprit du corps; tu en seras de même, et je ne crains pour toi que l'embarras des applaudissements. » C'est Rica qui écrit cela à Usbek. Il est bien possible que Montesquieu ne lut pas ce passage au cardinal, et moins encore la lettre suivante :

« J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal qu'on appelle Académie française. Aussitôt qu'il a décidé quelque chose, le peuple, dit-on, casse ses arrêts, et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre. Il y a quelque temps que, pour fixer son autorité, il donna un code de ses jugements. Cet enfant de tant de pères était presque vieux quand il naquit, et, quoiqu'il fût légitime, un bâtard (le dictionnaire de Furetière) qui avait déjà paru l'avait presque étouffé dans sa naissance. Ceux qui le composent n'ont d'autre fonction que de jaer sans cesse. L'éloge va se placer comme de lui-même dans leur babil éternel, et sitôt qu'ils sont initiés dans ses mystères, la fureur du panégyrique vient les saisir et ne les quitte plus. Ce corps a quarante têtes, toutes remplies de figures de métaphore; tant de bouches ne parlent presque que par exclamation; les oreilles ne veulent jamais être frappées que par la cadence et l'harmonie. Ce corps semble fait pour parler, et non pas pour voir. Il n'est pas ferme sur ses pieds, car le temps, qui est son fleau, ébranle à tous les instants, et détruit tout ce qu'il a fait. On a dit autrefois que ses mains étaient avides; je ne t'en dirai rien, et je laisse décider cela à ceux qui le savent mieux que moi. »

Voilà ce que disait Montesquieu de l'Académie il y a sept ans, et aujourd'hui (1728) il en fait un pompeux éloge. Que voulez-vous? *Video meliora proboque, et deteriora sequor*. Après avoir semé dans ses *Lettres Persanes* maintes épigrammes aères contre la royauté, voici ce qu'il dit de Louis XV dans son discours de réception : « Que Louis soit le roi d'une nation et le protecteur de toutes les autres! Que la terre repose sous son trône! Que tous les peuples l'aiment, que ses sujets l'adorent, et qu'il n'y ait pas un seul homme dans l'univers qui s'afflige de son bonheur et crai-

gne ses prospérités! Puissent enfin s'éteindre ces jalousies fatales qui rendent les hommes ennemis des hommes! Que le sang humain, ce sang qui souille toujours la terre, soit épargné! et, pour cela, réparons le mal que le temps a produit. »

Devenu membre de l'Académie, Montesquieu, comme les philosophes de la Grèce, voulut voyager. Il alla d'abord à Vienne, où il vit le prince Eugène qui lui demanda un jour en quel état se trouvaient les affaires de la Constitution en France. Montesquieu lui répondit que le ministère prenait des mesures pour éteindre peu à peu le jansénisme, et que dans quelques années il n'en serait plus question. « Vous n'en sortirez jamais, dit le prince; le feu roi s'est laissé engager là dans une affaire dont son arrière-petit-fils ne verra pas la fin. » De Vienne Montesquieu alla en Hongrie, contrée opulente et fertile, habitée par une nation fière et guerrière, le fleau de ses tyrans, et l'appui de ses souverains. D'Allemagne il alla en Italie. Il vit à Venise le fameux Jean Law, auquel il ne restait de sa splendeur passée que des projets destinés à mourir dans sa tête. « Pourquoi, lui dit Montesquieu, n'avez-vous pas essayé de corrompre le parlement de Paris, comme le ministère anglais fait à l'égard du parlement de Londres? — Quelle différence! lui répondit Law; l'Anglais ne fait consister sa liberté qu'à faire tout ce qu'il veut, le Français ne fait consister la sienne qu'à faire ce qu'il doit. Ainsi, l'intérêt peut engager l'un à vouloir ce qu'il ne doit pas faire, et il est rare qu'il porte l'autre à faire ce qu'il ne doit pas vouloir. » Il vit aussi à Venise le comte de Bonneval, connu par ses aventures, qui n'étaient pas encore à leur terme. Il était flatté de converser avec un juge digne de l'entendre, lui faisait avec plaisir le détail singulier de sa vie, le récit de ses actions militaires, le portrait des généraux et des ministres qu'il avait connus. Montesquieu se rappela souvent ses conversations, et en raconta différents traits à ses amis.

De Venise il alla à Rome. Là, il vit les ouvrages des Raphaël, des Titien et des Michel-Ange. Sans avoir étudié l'art, il savait le reconnaître et il se trouvait. Peut-être fut-ce dans cette capitale du monde qu'il conçut son chef-d'œuvre sur la grandeur et la décadence des Romains. On dit qu'avant de partir de Rome il alla faire ses adieux au pape Benoît XIII, et que celui-ci lui fit alors cadeau de bulles de dispenses, mais que, lorsqu'on lui présenta à Montesquieu la note des frais d'expédition, il refusa d'en payer le montant, disant qu'il aimait mieux s'en rapporter à la parole du saint-père. De Rome il vint en Suisse, et visita les vastes pays arrosés par le



**Afrique**

ALGER, le 9 janvier. — C'est le bâtiment à vapeur l'Achéron, arrivé le 5 avec le courrier de l'Ouest, qui a apporté la nouvelle du combat livré par le général Yussouf à Abd-el-Kader. En même temps, nous avons appris l'arrivée à Orléansville de M. le maréchal gouverneur général avec une notable partie de la colonne placée sous ses ordres immédiats. Après avoir déposé dans cette place les malades et les éclopés, le maréchal a repris la route de Tiaret avec sa colonne ravitaillée, laissant des instructions à M. le colonel Saint-Arnaud, qui, d'après ses ordres, était venu à sa rencontre.

Nous avons appris que le général Yussouf, depuis son affaire avec Abd-el-Kader, était rentré à Tiaret. On n'a donné aucun renseignement sur la direction prise par l'émir après ce combat, mais il paraît hors de doute, d'après les dispositions prises par le maréchal, que l'on a quelque espoir de mettre un terme aux courses de ce chef au cœur même de nos possessions. Une expédition qui peut avoir de grands résultats se prépare évidemment, et la colonne de Mascara, commandée par M. le lieutenant général de Lamoricière, est appelée à y prendre part, ainsi que celles de Mostaganem et d'Orléansville, que commandent MM. les colonels Péliissier et Saint-Arnaud. Nous savons, en effet, que le général de Lamoricière a reçu l'ordre de se diriger avec sa colonne de Mascara sur Tiaret, où le maréchal a établi son quartier général.

D'après les dispositions prises, il y a lieu de croire que l'on suppose Abd-el-Kader dans les montagnes de l'Ouarserris. Le maréchal, qui, pendant sa marche de Tiaret sur Orléansville, a battu les contrées qui avoisinent ces montagnes, doit être fixé sur ce point. Un fait certain, c'est que les populations de l'Ouarserris sont en pleine révolte, et ont eu à diverses reprises la visite d'Abd-el-Kader et de Bou-Maza. Malheureusement la saison n'est pas propice pour entreprendre une grande expédition, et cependant, on doit le reconnaître, il serait dangereux de laisser plus longtemps les chefs ennemis au cœur même de l'Algérie; il importe de les refouler vers l'Ouest, de les acculer au Maroc, et c'est là évidemment le but que se propose le maréchal. Abd-el-Kader parvenant à se maintenir au centre de nos possessions, nous devons nous attendre pour le printemps prochain à une levée générale de boucliers, tandis que si nous pouvions refouler ce chef, le forcer à aller rejoindre sa déra, nous n'aurions que quelques mouvements isolés à réprimer. En hiver, d'ailleurs, nos colonnes ne peuvent guère tenir la campagne, et leur immobilité forcée laisse le champ libre à nos ennemis.

Par suite du mouvement de la colonne Lamoricière vers l'Est, la colonne du général Korte est envoyée à Mascara, et les troupes disponibles de la subdivision d'Oran vont sortir sous le commandement du général Thierry. Ainsi, l'Ouest se dégarnit de plus en plus.

— Les nouvelles que nous recevons de l'intérieur sont des plus favorables quant à la tranquillité; mais elles sont pénibles et surprennent quant à la santé de nos colons et des soldats, surtout vers le Sud, où, contrairement aux années précédentes, la dysenterie sévit avec une sorte de recrudescence déplorable sur la saison des chaleurs. On nous assure que, dans certaines localités, le nombre des malades a atteint l'incroyable proportion de 80 sur 100 individus. On ne sait à quoi attribuer ces maladies; un grand nombre de personnes pensent qu'elles viennent de la mauvaise qualité des eaux, où des amas de sauterelles ont entretenu des causes de putréfaction qui peuvent durer bien longtemps encore.

**Spéctacles du 18 janvier.**

GRAND-THÉÂTRE. — L'Acte de Naissance, comédie. — Lucie, grand-opéra. — Dieu et la Bayadère, opéra-ballet. CÉLESTINS. — Les Mousquetaires, drame.

**Nouvelles diverses.**

Nous lisons dans une chronique théâtrale du Progrès de Rennes : « Nous devons faire mention du grand air de Charles VI, Guerre aux tyrans, jamais en France l'Anglais ne régnera. Ce morceau a été reçu avec un véritable enthousiasme, et le parterre tout entier s'est associé au chœur pour chanter le refrain. Cela nous rappelle les jours qui suivirent 1830, alors que chaque spectacle se terminait par un chant patriotique. On s'en retournait chez soi après avoir ravivé son âme dans l'expansion du sentiment général. »

« On ne chante plus aujourd'hui la Marseillaise sur le théâtre, ni tous ces airs qui élèvent l'âme et rappellent tant de souvenirs glorieux. On ne voudrait pas les permettre sans doute; ces chants sont devenus révolutionnaires; mais on laisse chanter des couplets obscènes et que l'on peut à peine entendre sans rougir. Voilà comme on moralise les masses; voilà les leçons auxquelles on les convie. C'est qu'en effet, avec un peuple abruti et une jeunesse éternelle, un gouvernement est toujours sûr de dormir tranquille. »

— La frégate à vapeur l'Orénoque, partie de Toulon le 31 dé-

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.**

La chambre a continué hier dans ses bureaux l'examen du budget des dépenses pour 1847. Les membres s'y sont rendus en plus grand nombre que la veille. Cela tient à ce qu'on avait annoncé que plusieurs bureaux termineraient les travaux à cette séance et nommeraient leurs commissaires. L'opposition présente ses candidats dans quatre bureaux.

**MINISTÈRE DE LA GUERRE.** — Les dépenses sont fixées à la somme de 525,605,957 fr. : pour les divisions territoriales de l'intérieur, 226,592,246 fr. : Algérie, 75,992,211 fr. ; travaux extraordinaires, régis par les lois de 1841 et 1842, 25,019,500 fr. Ces évaluations de dépenses reposent sur une force de 279,765 hommes et 66,249 chevaux pour les divisions territoriales de l'intérieur, et de 60,000 hommes et 15,421 chevaux pour l'Algérie. Il en résulte, sur 1846, une augmentation de 5,107,528 fr. qui portent sur les dépenses des divisions de l'intérieur pour 2,205,744 fr., et sur celles de l'Algérie, pour 2,901,784 fr.

Le traitement du sous-secrétaire d'état, la création de deux nouveaux bureaux à la direction des affaires de l'Algérie, l'inspection générale de la gendarmerie, la création de portiers-consignes pour la garde des forts et la surveillance du matériel de l'armement de Paris, l'atténuation de la proportion des incomplets dans la gendarmerie, l'accroissement du cadre de l'état-major particulier du génie; l'achat à faire en 1847, pour les consommations courantes, d'une partie des grains et des effets d'habillement qui seront prélevés, en 1846, sur les approvisionnements de réserve; la fabrication de 570,450 kilogrammes de poudres en plus; l'élévation du tarif de la masse d'entretien du harnachement et ferrage des corps de troupes à cheval en Afrique; telles sont en résumé les causes de cette augmentation.

Le ministre annonce dans son projet de budget que les travaux de défense de Paris seront entièrement terminés au commencement de 1847, et que les bouches à feu destinées à l'armement seront dirigées sur Bourges au fur et à mesure de leur fabrication dans les fonderies de Douai, Strasbourg et Toulouse.

On a remarqué que les 20,000 fr. alloués comme supplément de frais de représentation à la présidence du conseil ont été retranchés de ce budget. On ajoutait qu'un projet de loi serait présenté, après le vote de l'adresse, pour demander un traitement de 100,000 fr. pour le maréchal président du conseil.

On a critiqué, dans plusieurs bureaux, les augmentations relatives à l'Algérie.

**MINISTÈRE DE LA MARINE.** — Les dépenses pour le service ordinaire sont fixées à 147,965,654 fr., et pour le service extraordinaire à 8,240,000 fr. L'excédant, pour 1847, est de 658,089 fr. Les armements sont maintenus à peu près sur le même pied qu'en 1846. Pour cette dernière année, les prévisions sont de 170 bâtiments; il en est demandé 188 pour 1847. Mais en déduisant de ces deux chiffres la division navale des côtes occidentales d'Afrique, l'armement prévu est ramené à un effectif de 160 bâtiments de tout rang, à voiles et à vapeur.

Il est annoncé que nous aurons, en 1847, 64 bâtiments à vapeur en activité, y compris les 8 qui sont affectés à la station des côtes occidentales d'Afrique. Quant aux bâtiments à voiles, il sera employé, en 1847, comparative-ment à 1846, une frégate et deux corvettes de deuxième classe en remplacement de bâtiments de moindre force. Il ne sera rien changé au nombre et à l'espèce des bâtiments en commission de rade et en commission de port.

L'augmentation des cadres de l'état-major de l'armée navale et celle du nombre des ingénieurs du génie maritime sont les causes de quelques augmentations. 61,500 fr. sont demandés pour la création d'aumôniers sur les divisions navales. Déjà le roi avait approuvé qu'un ecclésiastique fût chargé du service religieux à bord de tout bâtiment portant le pavillon d'un officier général ou le guidon d'un officier supérieur. Il pourra en être de même à l'égard des bâtiments affectés au transport des malades ou de tout bâtiment isolé chargé d'une mission lointaine. Les prêtres remplissant ce ministère prendront place à la table de l'officier général ou de l'officier le plus élevé en grade du bâtiment sur lequel ils seront placés.

Sans s'opposer précisément à cette mesure, plusieurs membres de la gauche et de l'extrême gauche ont dit qu'ils ne voulaient pas le retour des abus de la Restauration et le rétablissement des prêtres dans les régiments.

Les dépenses du service colonial éprouvent une augmentation de 870,200 fr. pour le matériel; une autre de 1,535,670 fr., motivée sur l'exécution des lois des 18 et 19 juillet dernier, l'une sur le régime des esclaves, l'autre sur les dépenses à faire pour l'introduction de travailleurs libres dans les colonies.

**MINISTÈRE DES FINANCES.** — Les dépenses auxquelles doivent donner lieu, en 1847, les cinq grandes divisions des services de ce ministère, sont évaluées à 655,026,240 fr. La différence en plus est de 10,482,215 fr. C'est sur le service de la dette publique que porte principalement l'augmentation en 1847. Les charges nouvelles inscrites à cette partie du budget s'élèvent à 6,776,781 fr. Mais des réductions réduisent cette augmentation de la dette publique à 5,238,280 fr.

La somme affectée au service des rentes 5 0/0 est de 146,753,935 fr., pour la rente 4 0/0 26,507,375 fr., et pour le service des rentes 5 0/0 65,150,542 fr.

Le chiffre des intérêts de cautionnements est de 7 millions. Les intérêts de la dette flottante sont de 18 millions. La dotation de la liste civile figure pour une somme de 14,309,000 fr.

Il est demandé une augmentation de 105,000 fr. pour porter le traitement des conseillers-maîtres à la cour des comptes au même taux que celui des conseillers à la cour de cassation.

Une augmentation de 24,000 fr. concerne l'administration centrale des finances, la création d'un bureau de statistique, et 22,000 fr. l'accroissement du personnel des paquebots-postes.

Cinq bureaux ont terminé l'examen du budget des dépenses. Les autres en sont restés à la guerre. Les 4<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup> nommeront aujourd'hui leurs commissaires; les 6<sup>es</sup> et 8<sup>es</sup> demain.

On a distribué aux députés les pièces communiquées à la commission de l'adresse par les ministres des affaires étrangères, de la marine et des colonies.

« Avant tout, dit Montesquieu, les Anglais sont marchands, et partant ont les vices qui caractérisent cette classe d'hommes. Chez eux tout est vénal. Ils ne connaissent que deux choses au monde : acheter et vendre. Ils achèteraient le monde entier s'ils le pouvaient et si on voulait le leur vendre. Leur fureur de vendre est telle, qu'ils vendraient, je crois, leurs femmes mêmes. Leurs empiétements incessants sur les divers points du globe doivent montrer aux yeux les moins clairvoyants combien est grande chez eux la fureur de tout envahir. »

Ce jugement de Montesquieu, dont nous ne donnons que le fond des idées, a paru mal fondé à M. Maignien. Toutefois, quand on songe que Montesquieu demeura deux ans à Londres, qu'il y vit les hommes les plus célèbres, qu'il y étudia la ville et la cour avec cette sagacité d'esprit qui le distingue et qui lui a fait si bien connaître les caractères et les mœurs des Romains qu'il n'avait étudiés que dans des livres, il paraît difficile d'admettre même la possibilité que Montesquieu ait pu mal juger un peuple qui se produit au dehors tel qu'il est, à cause des occupations exclusivement matérielles auxquelles il s'est toujours livré et auxquelles, sans nul doute, il se livrera encore longtemps. Quoi ! celui qui lisait si bien dans la profondeur de l'âme de Sylla, qui devinait les motifs des actions de cet homme sanguinaire et despotique, qui expliquait comment les impies s'élevaient, se soulevaient et s'écroutaient, qui cherchait dans les annales du monde les titres du genre humain, et, les ayant trouvés, en faisait don à l'humanité entière; cet homme, dis-je, se serait trompé en disant que l'égoïsme et l'intérêt étaient chez les Anglais les mobiles de toutes leurs actions, et que le mot qu'ils connaissaient le mieux était le mot calcul, et celui qu'ils connaissaient le moins, vertu ?

Pour mieux nous faire connaître cette époque, M. Maignien nous a parlé d'un ouvrage qui parut en 1726, le *Traité des Etudes* du sage Rollin, du bon et vertueux recteur de l'Académie de Paris. Il mérite le premier rang parmi les écrivains qui s'occupèrent des peuples de l'antiquité. Voltaire a dit de lui :

Non loin de là Rollin dictait  
Quelques leçons à la jeunesse,  
Et quoiqu'en robe on l'écoutait,  
Chose assez rare à son espèce.

Charles Rollin était fils d'un coutelier, et, comme il le disait lui-même

ment qu'il a été en son pouvoir de le faire, et l'exécutera plus fidèlement encore.

**M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA :** Je n'ai rien vu dans les observations du préopinant qui repoussât l'éloquence des faits que j'ai présentés à la chambre. Mon intention, en citant les faits dont j'ai parlé, était de donner une plus grande publicité à l'existence des congrégations religieuses en Algérie. J'ai mentionné un mémoire qui avait été remis en 1839 au ministère de la guerre, et qui dénonçait l'organisation d'une congrégation dont font partie Abd-er-Rhaman et Sidi-el-Arbi; j'ai prouvé que ce dernier, notre ennemi, et Abd-er-Rhaman étaient constamment en relations. J'ai cité l'ouvrage de M. le capitaine Neveu, qui révèle les intimes détails de cette organisation, qui a son centre chez les Traras, et qui se ramifie dans le Maroc.

On peut dire que j'exagère l'importance de cette organisation, mais elle a assurément sa gravité. Le gouvernement n'a pas pu ignorer l'importance de Sidi-el-Arbi, puisqu'il lui a envoyé des présents.

L'orateur croit qu'il faut exercer sur l'empereur de Maroc une pression sévère, qui vaudra mieux que la conduite que l'on tient aujourd'hui.

Ce n'est pas à dire pour cela, dit l'orateur, qu'on doive lui faire la guerre. Cependant l'intention de pénétrer dans le Maroc avait été annoncée par le gouvernement; mais jusqu'à présent il ne paraît pas décidé à donner suite à son projet. Si M. le ministre veut nous dire qu'il se porte garant de la fidélité de l'empereur de Maroc à remplir ses promesses, je ne regretterai pas d'avoir occupé si longtemps l'attention de la chambre.

**M. GUIZOT :** La chambre croit sans doute comme moi que ce débat est épuisé. Nous avons en Afrique une insurrection à terminer, et nous ne devons pas nous étendre sur des faits qui ne sont pas accomplis. Quant au fait particulier dont il s'agit, il est vrai qu'un marabout vénéré avec lequel nous avons eu des relations appartient aux Mouley-Taieb, secte religieuse, et que ce marabout est lui-même en relations avec l'empereur du Maroc. Nous ne le contestons pas; mais nous ignorions l'existence même de cette congrégation. Et à ce propos qu'on me permette de lire une lettre qu'on vient de me remettre et qui émane du docteur Warnier, celui qui a fait en 1839 le mémoire adressé au ministre de la guerre.

M. le ministre des affaires étrangères lit la lettre de M. Warnier, qui déclare qu'il ignorait le 1<sup>er</sup> janvier 1845 l'existence de la congrégation des Mouley-Taieb, aussi bien que M. Neveu lui-même.

**M. DE LA MOSKOWA** dit quelques mots de sa place, en confirmation de son discours précédent.

**M. DE BOISSY :** Messieurs, on dit que la question est épuisée. Je suis loin de le penser. La question qui nous occupe est fort importante. Nous voyons les Anglais, nos voisins, fortifier leurs ports de refuge. Comme je l'ai dit...

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur de Boissy, il s'agit du paragraphe sur l'Algérie. Je vous rappelle à la question.

**M. DE BOISSY :** On me rappelle à la question ! Je vais prouver que j'allais y arriver. (On rit) Je parle des ports d'Angleterre. Les ports sont dans les attributions du ministre de la marine. Or, j'allais parler des ports d'Alger.

M. de Boissy ajoute quelques observations insignifiantes, et termine en disant qu'il ne votera pas pour l'adresse, parce qu'il manque de confiance dans le cabinet.

Le paragraphe est adopté.

§ 8. « Sire, l'exécution des grands travaux civils et militaires votés par les chambres se poursuit de toutes parts. La France a été dotée de nouvelles garanties de sécurité. Une vive émulation s'est manifestée dans les diverses parties du royaume, à l'aspect de tant d'ouvrages d'intérêt public, qui, en facilitant les communications, resserrent de plus en plus les liens de l'unité nationale. Nous étudierons avec soin les propositions qui nous seront faites par les ordres de V. M. pour conduire à leur terme ces utiles entreprises. En imprimant aux travaux commencés l'impulsion continue dont ils ont besoin, le gouvernement du roi, prudent appréciateur de la situation générale des affaires, se montrera, sans doute, sobre d'entreprises nouvelles. »

**M. LARIBOISSIÈRE** espère que le paragraphe de la commission n'implique pas qu'on doive abandonner la poursuite des travaux commencés, et pour lesquels la chambre est saisie de projets de loi.

**M. DE BUSSIÈRES**, membre de la commission, donne au préopinant l'affirmation la plus rassurante à cet égard; mais il exprime le vœu des commissaires, et sans doute de toute la chambre, de voir les projets de loi sur les grands travaux publics dont elle sera saisie présentés plus tôt qu'ils ne le sont d'ordinaire.

**M. DUMON** (de Lot-et-Garonne), ministre des travaux publics, promet de présenter à la chambre, sous peu de temps, plusieurs grands projets de travaux.

Le paragraphe est adopté. Il est quatre heures; la séance continue.

Rhin. Comme il ne lui restait plus rien à voir en Allemagne, car Frédéric ne régnait pas encore, il passa à Londres, où il demeura deux ans entiers. Digne d'entendre et d'entretenir les plus grands hommes, il n'eut qu'un regret, celui de n'avoir pas fait plus tôt ce voyage. Locke et Newton étaient morts, mais il eut souvent l'honneur de faire sa cour à leur protectrice, la célèbre reine d'Angleterre, qui cultivait la philosophie sur le trône, et qui goûta, comme elle le devait, Montesquieu. Il fut généralement bien accueilli par la nation. Il forma à Londres des liaisons intimes avec des hommes exercés à méditer et à se préparer aux grandes choses par des études profondes. Il s'instruisit avec eux de la nature du gouvernement, et parvint à le bien connaître.

« Nous parlons ici, ajoute d'Alembert, d'après les témoignages que lui ont rendus les Anglais, en tout temps si jaloux de nos avantages, et si peu disposés à reconnaître en nous aucune espèce de supériorité, quoique nous surpassions en beaucoup de choses ces aimables voisins. »

Malgré ce bon et cordial accueil de la part des Anglais, Montesquieu n'a pas hésité à porter sur eux un jugement défavorable. Il n'aime pas cette liberté de tout faire, de tout croire, de tout penser et de tout dire, et uniquement basée sur l'intérêt. Il aime mieux la liberté qui consiste à ne faire que ce qu'on doit. Montesquieu, jugeant les Anglais et analysant en habile publiciste les bases de leur liberté, est véritablement de son temps et de son pays. Le règne de la liberté pour lui, c'est le règne de la raison, du bon sens, de l'honnêteté et du juste, et même de l'équité; c'est, si l'on ne veut qu'un mot, le règne de la vertu, car qui dit vertu, dit raison, bon sens, justice et vérité.

Avec de tels hommes, le progrès est possible, a dit M. Maignien. Nous Favons dit ailleurs, Voltaire ne pensait pas différemment. Un libéralisme sage et prudent, la faculté de pouvoir se rendre compte à soi de ce qu'il faut croire en morale, admettre en politique, accepter en philosophie et en religion, pas de troubles dans les états, parce que Voltaire en a peur, pas de tyrans des consciences, pas de despotes au timon des affaires, pas de caprices dans les hommes au pouvoir, pas de vénalité en fait d'emplois créés pour le bien public, des lois sages et accessibles à la raison de tous, une réforme enfin capable de profiter au prince lui-même, voilà, si je ne me trompe, ce que veut Voltaire, et Montesquieu le veut comme lui; s'il paraît à quelques méchants critiques avoir voulu plus que cela, c'est qu'il demandait le plus pour obtenir le moins.

à l'un de ses amis, de l'autre des Cyclopes il prit son vol vers le Parnasse. Né à Paris en 1661, élève et successeur d'Hersent, professeur d'éloquence au Collège royal, recteur de l'Université, coadjuteur du collège de Beauvais, c'est seulement dans le dix-huitième siècle qu'il commença à écrire. En 1715, il donna son excellente édition de Quintilien; et l'an 1726 son *Traité des Etudes*, ouvrage très supérieur aux idées d'enseignement qu'on avait alors, et qui fut promptement apprécié. De 1750 à 1758, il fit paraître volume par volume son *Histoire ancienne*, après laquelle il entreprit son *Histoire romaine* qu'il n'eut pas le temps d'achever. Son *Traité des Etudes* est un long noviciat de science et de vertu. Ce livre était nouveau. Son but, c'est de former l'esprit et le cœur de l'élève.

« Ce qui distingue Rollin, dit un critique, c'est qu'il reproduit avec fidélité, naïveté et bonne foi l'impression des originaux; c'est qu'il raconte plus qu'il ne juge; c'est qu'il répand sur son style un parfum de probité, de bon sens, de raison et de simplicité touchante, une candeur aimable, qui font disparaître l'écrivain pour ne laisser voir que l'homme. C'est en lisant cet auteur qu'on se rappelle avec plaisir cette pensée profonde de Pascal : « Je croyais trouver un auteur, et j'ai trouvé un homme. » Et puis il y a dans Rollin tant de sympathie, tant de sollicitude pour la jeunesse, tant de réflexions qui charment dans ses livres et sous sa plume! Chez lui se découvre toujours le développement simultané du goût, de la raison et du sentiment. A son point de vue d'études secondaires, on peut assurer qu'il n'a encore été surpassé ni égalé par personne. Son chapitre sur l'éducation des filles est digne de Fénelon lui-même. Il a toutefois subi l'influence de son siècle, car en maints endroits il a exalté les sentiments républicains et célébré par des éloges les républiques d'Athènes et de Rome. »

« Rollin, dit Châteaubriand, est le Fénelon de l'histoire, et, comme lui, il a embelli l'Égypte et la Grèce. La narration de ce vertueux recteur est pleine, simple et tranquille, et le christianisme, attendrissant sa plume, lui a donné quelque chose qui remue les entrailles. Il y a peu d'ouvrages qui reposent plus doucement l'âme. »

Dans la prochaine leçon, M. Maignien nous parlera de la Grandeur et de la Décadence des Romains, ce grand chapitre de l'Esprit des Lois.

J. C.

tembre à trois heures de l'après-midi, est arrivé à Alger le 2 janvier à sept heures du matin. La traversée, qui a été faite en quarante heures, est une des plus rapides que l'on puisse citer, ce qui n'étonne pas du reste, car ce beau bâtiment est connu pour sa marche supérieure. Si tous les courriers de l'état avaient possédé les mêmes qualités, on n'aurait pas désiré si vivement de voir la marine du commerce chargée du service des dépêches.

— Le roi de Prusse a fait présent au prince de Metternich de son buste en marbre, sculpté par le professeur Rauch. Ce buste a été expédié à Vienne.

— Un triste événement vient d'arriver dans la commune de Pellevy. Une petite fille de quatre ou cinq ans avait été laissée seule par ses parents dans une chambre où un poêle était allumé. Une étincelle sauta sur ses vêtements pendant qu'elle dormait, et les embrasa. Lorsqu'on put arriver à son secours, son corps était déjà à demi brûlé. La pauvre enfant a expiré après d'horribles souffrances. (Courrier de la Côte-d'Or.)

— La petite colonie de Saint-Pierre-Miquelon, composée presque en totalité de pêcheurs de morue, a été récemment mise en émoi par la nouvelle d'un arrêté pris par la cour de Saint-John (Terre-Neuve) et confirmé par la reine d'Angleterre. Cet arrêté frapperait d'un droit de sortie le hareng et le capelan qui s'exportent des possessions anglaises de Terre-Neuve à Saint-Pierre.

« Cette mesure, dit le rapport qui nous apprend ce fait, peut avoir pour nos pêcheurs des résultats désastreux, les bateaux anglais leur fournissant jusqu'ici l'appât nécessaire. Il faudra que les armateurs songent à s'approvisionner, avant le départ de France, de maquereaux et harengs, afin d'y obvier en partie. »

— Depuis quelque temps, la ville de Charmes (Vosges) est le théâtre de déplorables événements qui s'y succèdent avec une effrayante rapidité. On nous écrit que lundi matin, 12 janvier, le nommé Bonnet, tisserand, a été trouvé pendu près de son métier. Il a fallu une volonté bien ferme à ce malheureux pour accomplir son funeste dessein, car ses genoux atteignaient le plancher de la chambre. Bonnet se serait porté à cet acte coupable après avoir exercé contre sa femme des violences telles qu'il l'avait crue morte sous ses coups.

De nombreuses morts purement accidentelles ont été successivement constatées par la gendarmerie de Rambertvilliers, de Charmes, de Remiremont, de Saint-Dié, du Thillot, enfin de Darney. La plupart de ces accidents sont attribués à des excès de boissons spiritueuses. On signale toutefois, parmi ces événements, la mort d'un enfant de trois ans, brûlé, abandonné qu'il avait été de la main de ses parents, demeurant à Hadol.

## Nouvelles Étrangères.

### BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 9 janvier 1846 :

« Vous savez déjà sans doute le grand événement qui nous préoccupe depuis deux jours. Voici de nouveau nos rapports commerciaux avec la Hollande menacés de suspension comme de 1830 à 1839. Un arrêté du 5 janvier élève de 100, 200 et même 4 et 500 0/0 le tarif des principaux objets de notre commerce avec les Pays-Bas. Cette mesure est motivée par la réserve que notre gouvernement a apportée au renouvellement relatif à l'entrée par la Meuse des cafés hollandais, dont il a élevé le droit de 9 fr. 99 c. à 11 fr. 50 c.

« Cette mesure était assez inattendue ; les négociants hollandais n'y songeaient pas ; un ordre venu d'en haut l'a provoquée. Il paraît que le roi Guillaume II, depuis le départ de M. Rochussen pour les Indes, a pris de nouveau la Belgique en une sainte horreur. On attribue surtout cette bouderie royale à la décision prise par le roi des Belges, et en vertu de laquelle aucune décoration étrangère ne serait admise au profit d'un sujet belge, si préalablement le gouvernement n'avait été consulté par la cour qui devait la décerner. Cet arrêté était visiblement dirigé contre la Hollande,

qui récompensait par des décorations les services rendus à sa cause, depuis 1830 même, par des Belges notoirement désignés pour leur attachement à l'ancien ordre de choses. Quoi qu'il en soit, c'est par la volonté expresse du roi de Hollande qu'à la suite de la hausse sur le tarif des cafés de Java en Belgique est intervenu l'arrêté du 5 janvier, auquel, dit-on, le ministère hollandais a fait l'opposition la plus vive.

« Cet arrêté a provoqué ici, par contre, une immense répulsion. Tous les journaux à l'envi ont crié aux représailles. Le cabinet, en l'absence du roi, a envoyé un courrier au château d'Ardennes, où se trouve sa majesté, et l'on attend cette après-midi même la réponse du roi Léopold.

« Quatre heures. — Le courrier attendu d'Ardennes vient d'arriver. Il apporte l'arrêté suivant, qui doit paraître dans un tirage extraordinaire du *Moniteur* :

« Léopold, etc.

« 1<sup>o</sup> Notre arrêté du 29 décembre est rapporté. Les cafés originaires des colonies hollandaises et des Indes-Orientales, et le tabac importé des Pays-Bas en Belgique, sont provisoirement soumis aux droits généraux du tarif.

« 2<sup>o</sup> Le présent arrêté sera obligatoire le jour même de sa publication.

« Donné à Ardennes, le 8 janvier 1846. LÉOPOLD.

« Par le roi, le ministre des finances,

» MALOU.

« Le ministre des affaires étrangères,

» DECHAMPS. »

L'arrêté a paru en effet dans un supplément au *Moniteur Belge* que nous recevons aujourd'hui.

### GRÈCE

ATHÈNES, le 20 décembre 1845. — Les nominations de nomarques, préfets des dix grands départements qui composent la Grèce depuis la nouvelle circonscription administrative, a eu lieu conformément à ce que je vous ai précédemment annoncé. Dix éparques (sous-préfets) viennent aussi d'être nommés ; cependant, des uns et des autres, le gouvernement laisse un nombre de nominations à faire, en vue de conserver, par l'espoir de bonnes places, plusieurs membres de la chambre sur le dévouement desquels il n'ose pas compter complètement. Les nominations qui viennent d'être faites prouvent que le ministère désire captiver le parti napiste pour paralyser l'opposition de M. Metaxa, qui a maintenant de longues conférences avec M. Mavrocordato depuis l'arrivée d'un courrier de Saint-Petersbourg à la légation de Russie.

— Décidément les amis du ministère vont se trouver divisés en deux camps ; le mécontentement de ceux que M. Coletti ne satisfait pas, et l'ambition de certains individus, peuvent laisser de la chance à l'opposition pour l'élection du président de la chambre.

— L'élection d'Hydra est toujours l'événement qui préoccupe le plus. Ainsi que je vous l'avais annoncé dans le temps, M. Conduiritis s'était rendu à Hydra pour favoriser l'élection de ses amis ministériels. MM. Damianos et Boudouris, députés dont l'élection avait été annulée par la chambre, s'y étaient rendus pareillement ; chacun de son côté faisait ses efforts pour obtenir la majorité, mais les électeurs ministériels ont employé un moyen très préemptoire pour dégoûter les candidats de l'opposition : ils ont donné des coups de bâton à M. Boudouris et des coups de couteau à un électeur du même parti.

— Le général Kalergi, qui était allé à Corfou avec le dessein de se rendre en Angleterre chez un riche cousin, habitant à Londres, a dû renoncer à ce projet. Le gouvernement anglais craint, à ce qu'il paraît, de faire supposer qu'il nourrit des projets hostiles au roi Othon en recevant le héros du 3 septembre, auquel il aurait fallu rendre des honneurs sujets à mille interprétations dans ces circonstances. Il a donc été conseillé au général Kalergi de passer l'hiver à Zante, où il appelle près de lui les Français avec lesquels il était intimement lié, et de la compagnie desquels il sait peu se passer. La famille Kalergi se propose de demander au gouverne-

ment grec que le général puisse revenir habiter avec les siens à maison d'Argos.

— Depuis long-temps des vols importants se commettaient impunément à Athènes ; les recherches de la police étaient toujours infructueuses. Ces jours derniers un vol de 20,000 drachmes en numéraire et de 10,000 drachmes en bijoux fut commis, et la police ne fut pas plus heureuse que par le passé ; mais, malheureusement pour elle, la gendarmerie a découvert la bande de voleurs qui exploitait la ville, et quel n'a pas dû être l'étonnement du public d'apprendre que c'était la police elle-même qui avait commis ce vol ? Une dizaine d'agents de police ont été arrêtés et interrogés par le procureur du roi, et écroués ensuite dans les prisons de la ville. Le chef de la police d'Athènes, M. Kiriacos, est désigné par la voix publique comme complice de ses agents ; cependant, malgré des indices convaincants de sa complicité, M. Kalifornar, un des députés d'Athènes et vice-président de la chambre des députés, s'est porté caution pour qu'il ne fût pas emprisonné ; néanmoins le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité de le destituer. Il n'est pas sans intérêt de savoir que M. Kiriacos avait subi une condamnation comme faussaire. (Sémaphore.)

### Bulletin de la Bourse de Paris du 16 janvier 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 a été coté un moment à 82 75 et à 82 70 dans la coulisse ; il est monté à 82 80, et il resté demandé à ce prix jusqu'à la réponse des primes. Après cette réponse, le 3 0/0 est monté à 82 90, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, il est resté offert à 82 95, après avoir été un moment à 82 87 1/2.

Il y a eu un peu d'amélioration sur les chemins de fer.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	82 80
Quatre pour cent.....	» »
Quatre et demi pour cent.....	» »
Cinq pour cent.....	120 70
Emprunt de 1844.....	» »
Trois pour cent belge.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	103 »
Cinq pour cent belge.....	» »
Cinq pour cent napolitain.....	» »
Récépissés Rostchild.....	101 »
Cinq pour cent romain.....	102 »
Cinq pour cent portugais.....	59 »
Trois pour cent espagnol.....	53 3/4
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »
Banque de France.....	33 45
Comptoir d'Escompte.....	11 50
Banque belge.....	» »
Caisse Lafitte.....	11 50
Obligations de Paris.....	13 70
Saint-Germain.....	» »
Versailles (rive droite).....	52 5
— (rive gauche).....	54 7 1/2
Paris à Orléans.....	126 50
Paris à Rouen.....	100 5
Rouen au Havre.....	75 5
Avignon à Marseille.....	» »
Strasbourg à Bâle.....	256 25
Orléans à Vierzon.....	68 50
Orléans à Bordeaux.....	64 5
Amiens à Boulogne.....	55 0
Montereau à Troyes.....	44 7 50
Bordeaux à la Teste.....	19 0
Chemin du Nord.....	74 7 50
Fampoux à Hazebrouck.....	50 2 50
Dieppe et Fécamp.....	48 2 50
Paris à Strasbourg.....	54 8 7 1/2
Tours à Nantes.....	57 0
Paris à Lyon.....	62 7 50

Le gerant responsable, B. MURAT.

**Pâte de Regnaud aîné.** — Elle est le meilleur des pectoraux connus. Un rapport officiel du 31 janvier 1844 constate qu'elle ne contient point d'opium. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, à la pharmacie des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; à Belleville-sur-Saône, chez M. Giroux, pharmacien ; à Givors, chez M. Lime, pharmacien ; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut, pharmacien ; à Roanne, chez M. Mercier, pharmacien ; à Tarare, chez MM. Michel et Turin, pharmaciens ; à Thizy, chez M. Bouvier, pharmacien ; à Villefranche-sur-Saône, chez M. Camille Ayot, pharmacien.

**PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET.** — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature *Vallet*. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut ; à Tarare, chez M. Michel ; à Thizy, chez M. Bouvier.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n<sup>o</sup> 12.

### VENTE

## D'UN FONDS CONSIDÉRABLE DE CHARRON-FORGEUR,

Sis à Vaise, place de la Pyramide, n. 5, maison Colleta, Et exploité par veuve Meunier et fils.

Le jeudi vingt-deux janvier 1846, à neuf heures du matin, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, à la vente en bloc, par la voie des enchères, du fonds de charron-forgeur dont s'agit, avec les outils, matériel et objets mobiliers en dépendant.

Et, à défaut d'enchérisseurs, la vente en détail du matériel et de tout ce qui compose ledit fonds sera faite, à Vaise, dans les lieux où se trouvent lesdits objets, le mardi vingt-sept janvier courant, à dix heures du matin.

Nota.—Pour les renseignements, s'adresser, soit à M<sup>e</sup> Fauché, huissier, soit à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1900)

Etude de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

**A VENDRE** de suite et à des conditions avantageuses. — Un bel hôtel parfaitement achalandé, situé dans une ville du département du Rhône, sur la route royale de Lyon à Paris. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire. (3318)

A vendre ou à louer.

## CAFÉ DU PARC.

Un fonds de café avec tous ses agencements, situé sur la place des Terreaux, au coin de la rue Sainte-Marie. On donnera toutes les facilités pour le paiement.—Prix dudit établissement : 1,650 f. S'y adresser pour traiter. (1132)

**A VENDRE** pour cause de départ. — Un café nouvellement réparé à neuf, situé sur la place des Terreaux. S'adresser chez M<sup>me</sup> veuve Lafont, place de la Fromagerie, 6. (96)

## COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, mol. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers mol. de Paris l'employaient-ils plus qu'aucun. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nuisances, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., et le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (5460)

### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

## MALADIES SECRÈTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

## MALADIES SECRÈTES.

### Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Tinballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

### AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désin-

fecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (4285)

## AVIS OFFICIEL.

Sont invités à se présenter au Consulat-Général de Sardaigne :

Les sieurs **PIUMATTI JEAN, FIGLIO MARCO, LEGA CHARLES, ROSSI LOUIS.** (1131)

## GUÉRISON

### DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et toutes acrétes ou vices du sang, par un traitement DÉPURATIF et RAFFRAICHISSANT, facile à suivre en secret ou en voyage. (55)

S'adresser à la pharmacie rue de la Préfecture, n. 5. A la même adresse est le seul dépôt des CAPSULES AU BAUME DE COPAHU PUR. — Prix : 5 fr. la boîte.

### SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES

#### CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les coliques, les diarrhées, les dérèglements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

### SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

#### PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4552)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Poutillorie, 19.